



## Règlement intérieur du vide-greniers organisé par l'association le 15 Septembre 2024

**Article 1 :** Le vide-greniers du **dimanche 15 septembre 2024** est organisé par l'Association du Comité des Fêtes du Bouscat (loi 1901) et se déroulera sur la commune. Les fonds générés par la location des emplacements seront gérés par l'association et permettent d'assurer son fonctionnement. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

**Article 2 :** Le vide-greniers est réservé aux particuliers, non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre, exclusivement des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus. L'ouverture au public se fera de 8h à 18h.

**Article 3 :** Tout exposant devra justifier de son identité et fournir le justificatif d'inscription en le présentant le jour de la manifestation.

**Article 4 :** Ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en préfecture.

**Article 5 :** Pour bénéficier d'un emplacement, une participation devra être acquittée au préalable, selon le barème défini. Ce règlement daté et signé, le formulaire « Attestation sur l'honneur » ci-après et la photocopie de la pièce d'identité devront parvenir à l'organisateur avant le **08 septembre 2024** uniquement **par mail**.

**Article 6 :** L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

**Article 7 :** Les emplacements seront attribués par l'Association et ne pourront être contestés. Il ne sert à rien d'appeler. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

**Article 8 :** L'accès aux voitures est autorisé entre 5h00 et 8h00 pour l'installation des exposants.

**Seules les voitures dont l'emplacement a été réservé et réglé lors de l'inscription seront autorisées à rester à l'arrière des stands, sur le vide-greniers. Les autres véhicules ne seront pas autorisés entre 8h00 et 18h sur le site.**

**Article 9 :** Les exploitants garés à l'extérieur pourront revenir sur le site du vide grenier à partir de 18H avec leur véhicule pour le charger. **AUCUN VEHICULE NE SERA AUTORISÉ À CIRCULER entre 8H et AVANT 18H.**

**Article 10 :** En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront pas restitués.

**Article 11 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens qui doivent être de type personnels et usagés. Sont interdits : vente d'animaux, armes, nourriture, alcool, copies de CD, copies de DVD ou copies de jeux, produits inflammables... Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents, pendant toute la durée de la manifestation.

**Article 12 :** Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, ils devront être récupérés par leur propriétaire.

**Article 13 :** Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé indemnités ou remboursement de toutes sortes. En cas de non-respect de ce règlement, les auteurs s'exposent à l'annulation de leur inscription sans aucun remboursement.

**Article 14 :** Les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de conditions climatiques rendant l'organisation impossible.

**Article 15 :** Aucune prévente ou vente n'est autorisée avant 8h et après 18h.

Je soussigné .....

déclare avoir pris connaissance et accepter de me conformer au règlement intérieur du vide-greniers organisé le **15 septembre 2024** par le Comité des fêtes du Bouscat.

Le .....

Signature obligatoire :



## Engagement

Je soussigné(e), .....

déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la journée du Vide Grenier du Bouscat, organisée le **dimanche 15 septembre 2024**, de 8h à 18h et l'accepter.
- ne pas être un professionnel.
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce).
- ne pas participer à plus de deux vide-greniers durant l'année civile en cours (Article R321-9 du Code pénal).

Je joins :

- La photocopie de ma pièce d'identité (recto, verso).
- L'exemplaire du règlement intérieur du vide-greniers dont j'ai pris connaissance, signé et daté.
- La présente attestation datée et signée.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et saisis tels quels sur le formulaire d'inscription au vide-greniers organisé le **15 septembre 2024** par le Comité des Fêtes du Bouscat prévu à cet effet sur le site de l'organisateur ([cdfebouscat.fr](http://cdfebouscat.fr))

Fait à .....

Le .....

Signature obligatoire :

Cadre réservé à l'organisation :

I/P : .....  
R/C : .....  
PIJ : .....

# Attestation sur l'honneur au vide-greniers organisé par l'association le 15 septembre 2024

## Récapitulatif d'inscription

### Vide Grenier du Dimanche 15 Septembre 2024

Reportez ci-dessous les renseignements saisis dans le formulaire en ligne

Nom : .....

Prénom : .....

Date de Naissance : .....

Lieu de Naissance : .....

Département de Naissance : .....

Adresse: .....

Code Postal : .....

Commune : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Type de pièce d'identité :

Carte d'identité  Passeport  Permis de conduire

Titulaire de la pièce d'identité N° : .....

Délivrée le ..... Par .....

N° d'immatriculation de votre véhicule :

.....

Si emplacement véhicule réservé : marque et modèle :

.....

Nom de la personne titulaire du moyen de paiement utilisé pour régler votre emplacement (si différent de celui de la personne effectuant la réservation) .....

Je souhaite réserver :

- 1 empl (4m) sans véhicule (15€)
- 1 empl (4m) + 1 véhicule (20€)
- 2 empls (8m) sans véhicule (30€)
- 2 empls (8m) + 1 véhicule (35€)
- 2 empls (8m) + 2 véhicules (40€)

Les informations demandées sont utilisées pour les nécessités de la gestion et peuvent donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du Comité des Fêtes du Bouscat dans les conditions prévues par la Commission Informatique et Libertés (C.N.I.L.).

**A COMPLETER et A RENVOYER PAR MAIL à :**

[vgbouscat@gmail.com](mailto:vgbouscat@gmail.com)

A transmettre à l'organisateur :  
Copie recto verso de votre pièce d'identité / Exemplaire règlement intérieur daté signé / Attestation sur l'honneur datée signée  
(mail : [vgbouscat@gmail.com](mailto:vgbouscat@gmail.com) Date limite de réception : 08 septembre 2024)



Informations concernant le vide-greniers  
organisé par l'association  
le 15 septembre 2024

**A CONSERVER PAR L'EXPOSANT**

### Inscriptions

Les inscriptions se feront **uniquement sur internet**.

**Pas d'inscription par téléphone. Pas de négociations  
d'emplacement(s).**

### Alimentation

La buvette du Comité des fêtes, vous proposera boissons chaudes, canettes fraîches, bière, sandwichs, frites, quiches...

Les nombreux commerçants de bouche du marché dominical du Bouscat, dans le prolongement du vide-greniers, compléteront cette offre jusqu'à 13h environ.

### Accès des véhicules

Les véhicules peuvent circuler sur le site de 5h à 8h pour le déchargement et l'installation puis après 18h pour le chargement des invendus.

Les exposants ayant réservé et réglé le droit de stationner leur véhicule derrière leur stand pourront le faire sous réserve que le gabarit de celui-ci soit inférieur à 4m pour un emplacement/8m pour deux.

Tous les autres véhicules devront être stationnés à l'extérieur du site du vide-greniers dans le respect de la réglementation.

**Aucun véhicule ne pourra circuler sur le site entre 8 et 18h.**

### Accueil, santé, sécurité

L'accueil est assuré par des **bénévoles**. Ce sont des personnes faisant don de leur temps libre pour l'organisation de cet événement festif. Merci d'être poli, courtois et de les respecter.

La Police municipale, les membres d'une société privée de sécurité ainsi que la Protection Civile veilleront au respect des règles, des convenances et au bon déroulement de l'événement tout au long de la journée.

### Commodités

Des WC publics sont disponibles entre le marché et le vide-greniers ainsi que dans le bâtiment « La Passerelle ».

Un fléchage sera mis en place.

### Parking

**Vous devez respecter le barriérage mis en place et ne devez en aucun cas pénétrer dans l'enceinte de la résidence Godard (parking ou espaces verts) ou devant les accès voitures des habitations alentour.**

### Groupes

Vous souhaitez que votre stand soit voisin de celui de votre amie Agathe ou de celui de votre cousine Aglaé : envoyer vos documents dans le même mail et remplissez vos formulaires en ligne l'un après l'autre.

### Communiquer avec l'organisateur

Sur l'adresse dédiée au vide-greniers :

[vgbouscat@gmail.com](mailto:vgbouscat@gmail.com)

**A l'exclusion s'il vous plait de tout autre moyen.**

*Bon vide-greniers à toutes et tous !*

*A très bientôt !*

*L'équipe du Comité des fêtes*